

14ème législature

Question N° : 68646	De Mme Virginie Duby-Muller (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >activités	Analyse > sorties scolaires. parents accompagnateurs. signes religieux. réglementation.
Question publiée au JO le : 11/11/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Suite à sa récente décision d'autoriser les mamans voilées à accompagner les sorties scolaires, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa vision de la laïcité à l'éducation nationale. Il semblerait, en effet, que ses propos émis lors d'une audition le 21 octobre 2014 devant l'Observatoire de la laïcité, entraînent un renversement des règles en vigueur : « l'acceptation de la présence des mamans aux sorties scolaires devant être la règle et le refus l'exception ». Des éclaircissements et des clarifications juridiques ayant été demandés par les acteurs du terrain, elle lui demande si elle compte par conséquent abroger la circulaire Chatel, qui en 2012, posait la possibilité d'interdire de sortie scolaire les parents « manifestant leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques ». Ou si en définitive, vu le nouveau trouble actuel, il ne serait en pas plus raisonnable -afin de ne pas rouvrir un dossier délicat- de légiférer de nouveau en décidant d'inclure les sorties scolaires dans la loi de 2004 comme le propose le député Ciotti dans sa récente proposition de loi.